



Menace d'enlèvement de biens dans partie commune

Par **Nicolas94**, le **28/11/2008** à **14:18**

Bonjour à tous,

Nous habitons dans une petite copropriété avec parties commune.

Nous (deux locataires) venons de recevoir une injonction de la copropriété à débarrasser ces parties communes (conformément au bail), d'une moto et d'un fauteuil en osier. La lettre d'injonction menace d'enlèvement la moto : je cite "elle sera jetée aux encombrants à vos frais".

Ma question : cett menace est elle légale ? L'enlèvement de biens personnels exposés dans une partie commune est il légal?

Merci beaucoup pour votre réponse

Nicolas